

perception; que d'ailleurs, ce qui existera pour l'eau ne constituera pas un précédent; que le loyer se trouve dans des conditions bien plus onéreuses encore puis-que, même en cas de faillite, la masse créancière est tenue au paiement du bail pour tout le temps qui reste à courir, tandis que pour les eaux il est facultatif à tout le monde de résilier son contrat en prévenant l'Administration trois mois avant la fin de l'année.

M. TERNYNCK dit qu'il ne faut pas confondre un bail avec un contrat de prise d'eau; qu'un bail continue, il est vrai, mais à un prix déterminé; tandis que l'eau peut être payée plus ou moins cher et qu'une simple délibération du Conseil peut en changer la valeur.

M. MORTE-BOSSUT trouvait dans l'ancien règlement des conditions souverainement iniques; mais — avec la réduction nouvelle et la faculté qu'aura chaque abonné de déclarer, à partir du 1er janvier, le minimum d'eau sur lequel devra se baser l'abonnement qu'il souscrit, — personne n'aura plus à craindre le retour des faits qui se sont passés.

Sur la deuxième question,

M. A. PROUVOST prend acte des termes du règlement qui donne droit à une déclaration de minimum et à un changement de déclaration trois mois avant le 1er janvier de chaque année.

M. TERNYNCK demande que le nouveau contrat et les explications qui ont été fournies au Conseil, soient insérées dans le *Journal de Roubaix*, afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance.

M. MORTE-BOSSUT croit devoir prévenir le Conseil que M. le Maire de Tourcoing, au sujet de la réclamation de MM. Dillies frères, a offert à un membre de la commission mixte de consulter un avocat au nom de la ville de Tourcoing, et prie la ville de Roubaix de prendre la même consultation auprès de son propre avocat; mais qu'à son avis, M. le Maire de Tourcoing était certain d'avancer du gain de sa cause. Il désire savoir si l'Administration a consulté M. Théry.

M. DEWARLEZ répond que l'Administration ne l'a pas fait jusqu'à présent, mais que, selon lui, on ne peut pas se dispenser d'exiger de MM. Dillies le montant de leur abonnement pour 1867. Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures pour personne. MM. Dillies se sont trouvés dans le cas de tous les abonnés, avec cette circonstance particulière et aggravante que ces messieurs savaient parfaitement à quoi ils s'engageaient et qu'ils ne prenaient d'eau de la Lys que parce qu'ils avaient été arrêtés dans leur prise d'eau au canal.

M. A. PROUVOST dit que pour sa part, s'il n'est pas entré en procès avec la ville, c'est que cela ne lui a pas convenu, mais qu'il est persuadé que MM. Dillies gagneront leur procès. Il y a, ajoute-t-il, quelque chose qui prime tous les contrats, c'est l'équité, et il n'est jamais juste d'exiger le paiement de ce qui n'a pas été fourni.

M. RENAUX propose d'accepter le rapport de la commission des eaux, afin de mettre les industriels à même de jouir des nouveaux avantages qu'il présente. Il s'engage, au nom de l'Administration, à consulter M. Théry au sujet de l'affaire Dillies frères.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à la majorité.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU JOUR.

A propos du discours prononcé par M. le ministre de l'instruction publique à la séance de distribution des récompenses aux délégués des Sociétés savantes, nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

« Le discours prononcé samedi à la Sorbonne par M. Duruy a paru à *Moniteur*. Mais ce que le journal officiel n'a point dit, c'est l'émotion de l'auditoire et les applaudissements énergiques qui ont fait de cette séance un véritable manifestation en faveur de la libre recherche scientifique et des cours secondaires pour les jeunes filles, autant qu'une protestation contre les injustes diatribes de l'évêque d'Orléans. »

Ce que le *Moniteur* ne dit pas non plus, c'est qu'avant d'être publié officiellement dans le *Moniteur*, le discours de M. Duruy avait été publié officieusement dans l'*Opinion nationale*.

Ce qu'il n'a pas dit, c'est que l'*Opinion nationale* a publié ce discours avant même qu'il eût été prononcé, ce qui prouve qu'il lui avait été communiqué par M. Duruy. D'où il résulte, dit la *Gazette de France*, que l'*Opinion nationale* s'est décidément enrôlée dans le peloton des officieux.

Tous les officieux, en effet, sont plus spécialement les organes d'un ministre quelconque : celui-ci du ministre d'Etat, celui-là du ministre de l'intérieur, cet autre du ministre de la guerre.

M. Duruy était le seul ministre qui n'eût pas un officieux en titre. Il en aura un désormais, et il est digne de remarquer que l'officieux qu'il s'est choisi est, en sa qualité de saint-simonien incompris, le plus haineux de tous les journaux pretro-phobes.

On lit dans le *Courrier français* :

« La nouvelle que nous donnions, il y a quelques jours, du départ de Garibaldi pour Naples, nouvelle reproduite par la *Liberté*, a été hier formellement démentie par le *Moniteur*, et à sa suite par tous les journaux officieux. Le *Moniteur* a peut-être beau jeu contre nous aujourd'hui, mais avant qu'il soit peu de jours, son

démenti vaudra ce qu'ont valu les démentis ironiques de la *France*, alors que, les premiers, nous avons parlé de l'amiral Ferragut On reconnaît sans peine que nous étions mieux informés que le journal officiel, et le départ de Garibaldi, de Caprera, ne tardera pas à être enregistré comme un fait accompli. »

L'*Evénement illustré* donne de bonnes nouvelles de l'impératrice Charlotte : « Sa santé se maintient dans une voie d'amélioration continue dont il est permis d'augurer les plus heureux résultats pour l'avenir. Sauf quelques accès d'humeur noire dont les retours deviennent de jour en jour moins fréquents, la princesse ne se ressent plus du tout de la cruelle affection dont elle a souffert. »

« Le sommeil et l'appétit sont revenus, et avec eux le goût de l'étude. La princesse passe presque toute la journée dans son cabinet de travail; en dehors de la famille royale, elle ne reçoit personne. »

Vous êtes-vous parfois demandé en allant payer vos contributions dans quelle proportion vous aidiez à parfaire la splendeur monarchique, administrative et religieuse de notre Etat social ?

Vous l'apprendrez, et bien d'autres choses, en lisant une petite brochure de M. Gustave Isambert, l'*Impôt, catéchisme des contribuables*, qui explique très-clairement le mécanisme budgétaire. J'y prends précisément quelques renseignements relatifs à la question que je vous posais tout à l'heure :

« Un contribuable imposé pour un dix millionième offre 2 francs 50 centimes à l'Empereur; 15 centimes à un membre de la famille impériale; 66 centimes au Sénat; 48 centimes au Corps législatif; 1 franc 11 centimes aux membres de la Légion d'honneur; 21 centimes au Conseil d'Etat; 5 francs 41 centimes au service des cultes; — au budget de la guerre, 41 francs 95 centimes; au budget de l'instruction publique, 2 francs 55 centimes. »

Quand les vandales de 93 violèrent les sépultures de Saint-Denis, le cercueil qui l'on supposait contenir les restes de Madame Louise-Marie de France, huitième fille de Louis XV, prieure des carmélites, fut ouvert comme les autres; le corps méconnaissable fut jeté dans la fosse commune, et la robe qui le recouvrait fut vendue aux enchères avec les autres objets composant ce butin sacrilège.

Mais voilà qu'aujourd'hui on douterait de l'identité de la personne dont le tombeau fut ainsi profané. Le *Journal de Paris* annonce, non sans réserve, et cette réserve est bien naturelle, que dans des travaux faits à l'ancien monastère des Carmélites, travaux encore aujourd'hui en cours d'exécution, et ayant pour objet de rendre la pieuse maison à son ancienne destination, on vient de découvrir dans le grand caveau du couvent une bière en plomb, la seule au milieu d'une foule d'autres en bois, placée à part et renversée comme si elle avait été jetée précipitamment. Une commission a été secrètement nommée, et le cercueil ayant été ouvert devant elle, on y a trouvé un corps bien conservé et rappelant les indications qui nous sont parvenues sur la personne de Madame Louise : exigüité de la taille, épaule droite plus haute que celle de gauche, nez bourbonnien très-caractérisé, etc.

Le *Journal de Paris* ajoute :

« Faut-il supposer qu'au moment de quitter le couvent, peu rassurés sur la destination qui allait lui être donnée, et voulant soustraire à une profanation possible le cercueil de leur mère adorée, quelques religieuses le déplacèrent en lui substituant la bière d'une simple et obscure carmélite, sur laquelle elles auraient fixé la plaque de cuivre enlevée au cercueil de la princesse? La commission précitée poursuit ses investigations, et dans peu de temps elle nous fera connaître la vérité. Mais si le corps de Madame Louise a été réellement soustrait à la profanation générale infligée à tous les siens en 1793, les caveaux royaux de l'église de Saint-Denis renferment donc, depuis 1817, mêlés aux ossements retrouvés des reines et des rois, les restes d'une pauvre et ignorée carmélite qui n'avait certainement point rêvé une aussi illustre sépulture pour son humble cendre! — Georges D'Heilly. »

Les Prussiens veulent arriver à se persuader qu'ils sont marins et qu'ils ont une flotte formidable. Ils achètent, dit-on, à l'Amérique les vieilles carcasses du *Monitor* et du *Merrimac*. Mais nos boulets sont là, et nos boulets, — la chose est prouvée, — défontent aisément ces blindages primitifs. On annonce pour le courant de l'été de grandes manœuvres d'essai, et un nombre considérable de navires de guerre seront réunis dans la Baltique, sous le commandement du contre-amiral Kuhn.

Qu'est ce que M. Kuhn? Qu'est-ce que ce rival des Jean-Bart et des Duguay-Trouin? Ne serait-il pas allié, par hasard, à l'amiral suisse de certaine opérette d'Offenbach?

M. Minghetti sera, dit-on, nommé duc à l'occasion du mariage du prince Humbert.

Duc de quoi? demande la *Gazette de France*.

Duc de 700 millions, répond un journal italien en faisant allusion au déficit de l'administration Minghetti.

On annonce le prochain mariage de deux filles de M. Candamo, opulent Péru-

vien qui habite Paris, et qui donne 30 millions de francs de dot à chacune des nouvelles fiancées.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Voici, d'après le *Moniteur*, les noms des membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi autorisant la ville de Roubaix à s'imposer extraordinairement :

1er bureau, M. le comte de la Poëze. — 2e bureau, M. Jourdain. — 3e bureau, M. Brame. — 4e bureau, M. le baron de Ladoucette. — 5e bureau, M. Goerg. — 6e bureau, M. le baron Sibuet. — 7e bureau, M. Piette. — 8e bureau, M. le comte Caffarelli. — 9e bureau, M. de Beauchamp.

De tous les projets de loi dont le Corps législatif a été saisi dans sa séance de lundi, le plus important a pour objet de fixer la taxe des dépêches télégraphiques privées. Le prix de la dépêche simple circulant entre deux bureaux d'un même département serait réduit à 50 centimes au lieu de 1 franc, taux actuel; le prix de la même dépêche circulant entre bureaux de départements différents serait fixé à 1 franc par dépêche de vingt mots. La première de ces réformes serait applicable aussitôt après la promulgation de la loi nouvelle, l'administration ayant reconnu que les moyens dont elle dispose dès-à-présent la mettront à même de satisfaire à l'accroissement du nombre des dépêches qui ne manquera pas de se produire dans les limites intérieures de chaque département. La seconde, au contraire, réclame un perfectionnement et un développement préalables de l'outillage télégraphique, et il en résulte, d'après l'exposé des motifs, la nécessité d'ajourner l'application du tarif nouveau au 1er novembre 1869.

Par décision impériale, M. le général de brigade Saget, membre du comité de gendarmerie, a été appelé aux fonctions d'inspecteur général du troisième arrondissement de gendarmerie.

M. le général Saget passera en revue, à Roubaix, dans le courant de juin prochain, toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Lille.

Nous apprenons aussi que M. le colonel chef du 24^e régiment de gendarmerie, passera, le 16 mai prochain, à Quesnoy-sur-Deule, l'inspection de la 2^e section des brigades de l'arrondissement.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« Il arrive fréquemment que le train de 10 h. 15, qui part de Lille dans la direction de Paris, ne quitte la gare que 20 ou 25 minutes après son heure. Des retards dégageant complètement la responsabilité de la Compagnie du Nord. »

Ce train doit attendre la correspondance d'un autre train venant de Belgique, et dont le service n'est pas toujours exact, ce qui force les voyageurs aux nécessités d'une attente dans la gare de Lille. D'ailleurs, il y a un autre train qui est expédié de Lille à 9 h. 05; dans la même direction de Paris, et qui n'est pas soumis à la même obligation de correspondance. Son départ s'effectue avec une régularité parfaite. Il en est de même pour les divers services de cette Compagnie. »

Un secours de 1,000 fr., applicable à la dépense d'agrandissement d'une maison d'école, a été accordé à la commune de Neuville-en-Ferrain, par le ministère de l'instruction publique.

Dans sa séance d'avant-hier, le conseil de guerre de la 2^e division militaire a condamné à un an de prison, le nommé Lafitte, fusilier au 59^e de ligne, en garnison à Roubaix.

Parmi les spectacles de la foire, on remarque particulièrement la belle loge de M. Philippe. Décorée avec beaucoup de goût et de simplicité, cette loge est aussi fort bien disposée. Les représentations sont des plus variées et des plus attrayantes. Nous signalerons particulièrement les fontaines de diamants, spectacle vraiment féérique, les jolis tours d'adresse et de prestidigitation de M. Philippe, et enfin les exercices vraiment surprenants de Mlle Adrienne, surnommée à juste titre la *Fille de l'air*.

Quelque temps avant les fêtes de Pâques, un marchand d'étoffes de Wasquehal, M. Agache, avait acheté à un négociant de Lille, M. D..., une certaine quantité de marchandises. La livraison de ces marchandises ne s'étant effectuée qu'avec un retard considérable, M. Agache les avait d'abord refusées, mais il consentit cependant à les accepter aux conditions avantageuses qui lui furent proposées.

Il y a deux jours, un jeune homme, se disant le fils de M. D..., de Lille, se présentait chez M. Agache, lui déclarant que, réflexion faite, son père ne pouvait consentir à livrer sa marchandise à de telles conditions, et qu'il venait en réclamer la restitution. Après quelques explications, M. Agache réunit les étoffes en un ballot que le jeune homme déclara vouloir emporter à Roubaix, où il en avait trouvé le placement. Pour lui épargner en partie la fatigue d'un tel fardeau, M. Agache eut la complaisance de porter le ballot jusqu'à mi-route. Puis, le jeune homme s'en chargea et s'éloigna en remerciant le marchand avec effusion.

En s'en retournant, M. Agache rencon-

tra un de ses amis à qui il raconta ce qui venait de se passer. Celui-ci lui fit observer que peut-être il avait eu affaire à un escroc. Ils se mirent alors à la poursuite du jeune homme, qui, au premier mot, laissa tomber le ballot, s'enfuit et court encore.

Dans ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Les propriétaires de nos bazars se plaignent journellement de vols dont ils sont victimes. Ces établissements étant publics, les enfants en bas-âge y entrent et y commettent de nombreuses soustractions. Deux de ces précoques voleurs, César Leclercq et Jean Dyand, âgés de dix et douze ans, se sont glissés parmi la foule qui encombrait un de ces établissements, à Roubaix, et se sont emparés de trois pipes d'écume valant ensemble 53 francs. Ils ont ensuite vendu pour quelques sous ces objets. Acquittés comme ayant agi sans discernement, par le tribunal correctionnel, ils passeront huit jours dans une maison de correction.

Sophie Six, femme Bernard, marchande d'étoffes et épicière à Bondues, est accusée de banqueroute simple. Son actif est nul, son passif de 20,000 fr. Un mois de prison.

Un sieur Charles Duez, habitant l'une des communes du canton de Cysoing, se livre à la boisson et maltraite tous les membres de sa famille. Sa belle-mère a été récemment renversée par lui et menacée d'être empoisonnée; plus récemment encore il tentait de frapper sa femme avec une serpe, et s'en allait se pendre dans son grenier. Fort heureusement pour lui, la corde fut coupée avant que l'asphyxie fut complète. Echappé à la mort, il n'échappera pas à la prison qui le retiendra sous ces verrous pendant trois mois.

Le nommé Ch. T..., de Tourcoing, est prévenu d'outrage à la pudeur, 25 francs d'amende.

Pierre Guillaume, de Roubaix, a dérobé à un de ses camarades de logis un portefeuille contenant 22 fr. Quand on l'accusa, Guillaume nia énergiquement le vol, mais, fouillé par les agents, une pièce de 20 fr. fut découverte dans la doublure de son paletot. Il se défend en prétendant avoir acheté d'occasion le paletot dans lequel la pièce d'or se trouvait à son insu; il est condamné à trois mois de prison.

Dimanche dernier, un cultivateur de Quesnoy-sur-Deule, le nommé F. Delporte, âgé de 65 ans, est tombé dans un fossé, à Verlinghen. Quand on l'a retiré, il vivait encore, mais il a expiré avant-hier.

Un vol de linge assez important a été commis dimanche au préjudice d'un médecin de Quesnoy, M. Tochon. L'auteur est inconnu.

Au marché aux grains de Lille d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 16 c. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dernières nouvelles

Nous recevons les dépêches suivantes :

Paris, jeudi 23 avril, 4 heures.

La *Patrie* annonce ce soir qu'un nouveau mouvement dans le personnel des préfectures est décidé.

Madrid, jeudi 23 avril, midi.

Le maréchal Narvaez, président du conseil des ministres, est mort ce matin.

J. REBOUX.

DÉPÊCHE COMMERCIALE

Liverpool, 23 avril, 11 h. 55.

Marché ferme.

Ventes 20,000 balles.

Middling louisiane 12 3/4.

à livrer 13 d.

Good fair Jumel 14 1/2.

Recettes très-faibles.

Robert Funke et Cie.

FAITS DIVERS

Un grand incendie vient d'avoir lieu à Londres, dans le quartier français. Voici ce qu'on écrit de cette ville, à la date du 18 :

« Ce soir, vers les quatre heures, un incendie s'est subitement déclaré dans la maison du numéro 47 de Gerard-street, occupée par M. Rebante, le pharmacien français, bien connu à Londres. La maison entière a été détruite par les flammes, et ce n'est qu'à grand-peine que les *fire-men* sont parvenus à préserver les maisons voisines. »

« Le premier, le second et le troisième étages étaient occupés provisoirement par la troupe japonaise, qui, après avoir fait courir tout Paris, donne maintenant des représentations au Lyceum-Theatre. »

« C'est dans la salle du premier étage, et par la grande imprudence des jongleurs japonais, que s'est déclaré l'incendie. Habitués à l'ardent climat de leur pays et pouvant difficilement supporter le climat humide et variable de Londres, ces Orientaux cherchaient, en entretenant de véritables brasiers dans leur domicile, à se donner d'une manière factice la température de leur patrie. »

« Un homme de la troupe japonaise a été blessé à la tête par la chute d'un débris, et le jeune All-Right n'a subi que quelques brûlures, car son extrême agilité de clown lui a servi à échapper aux flammes en faisant du premier étage un veri-

table saut périlleux dont il s'est parfaitement tiré.

« Rien n'était assuré. « L'officine du pharmacien français est complètement détruite; c'est une fortune grandement endommagée. »

On lit dans l'*Union libérale*, de Verviers :

« Les ouvriers de M. Bonvoisin, dont les ateliers sont situés à Pepinster, se sont mis en grève. »

« Le chômage provient de l'annonce d'une réduction dans le taux des salaires, qui n'avait pas été diminué depuis deux ou trois ans, malgré la crise prolongée, qui pèse sur les affaires. Rien ne faisant prévoir l'issue de la crise, M. Bonvoisin avait pris la résolution de ramener les salaires au taux moyen des autres établissements de filature. »

« L'annonce de cette réduction a mécontenté les ouvriers et les a amenés à suspendre leur travail pour se rendre en corps à Verviers, à l'effet d'obtenir des explications de M. Bonvoisin, qui n'a pas eu de peine à leur faire entendre raison. Les ouvriers se sont retirés en promettant de reprendre leur travail lundi prochain. »

« Mais en même temps, des placards écrits à la main et contenant l'invitation aux ouvriers fumeurs de se réunir ce soir, à six heures, sur la place des Récollets, ont été affichés dans différents endroits de notre ville et répandus dans les ateliers. »

« La végétation a beaucoup souffert, notamment dans le Midi, de la rigueur insolite de la température. On écrit de Bordeaux et de Maconais qu'un grand nombre de bourgeois ont été « brûlés » par les gelées des 12 et 13 avril. Il y a eu aussi du dommage dans le Dauphiné. Sur divers points du centre de la France, les arbres à fruits ont, comme on dit, cueilli la grêle. Quant aux céréales, ce froid intempérest ne les a atteints pas gravement; mais il n'aide pas non plus à les relever du double préjudice de la gelée et de la sécheresse. »

« Avant-hier, à Paris, un négociant, M. V..., reçut par la poste une lettre dans laquelle son fils Louis, âgé de 25 ans, lui exposait que, depuis deux ans, il avait eu le malheur de se lier avec des femmes et des individus qui l'avaient entraîné à mener une vie de débauches et d'orgies, pour les besoins de laquelle ces individus, qui ne vivent que d'escroqueries ou du produit d'affaires ténébreuses, l'avaient mis en relation avec des usuriers qui, en spéculant sur la fortune qu'il était en droit d'attendre de sa famille, lui avaient prêté de l'argent contre des billets d'ordre ou des reconnaissances représentant dix fois la valeur des sommes qu'il avait reçues. »

« Dans cette situation, disait-il en terminant sa lettre, je ne veux pas porter le trouble dans la famille, et j'ai assez de cœur et de courage pour me punir de mes fautes. Vous trouverez mon cadavre dans votre bois des Grands-Pins. »

Ce bois dépend d'une propriété que M. V... possède à proximité de la route de Versailles; le négociant se hâta de s'y rendre, et arriva au moment où la police procédait à la levée du corps de son malheureux fils, qui s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

« On écrit de Tournon (Ardèche) au *Messenger du Midi* :

« Un accident des plus malheureux vient de plonger dans le deuil et la consternation le village des Nonières, faisant partie du canton du Cheylard. Le jour de Pâques, pendant que les fidèles étaient assemblés dans l'église pour entendre les offices, une tribune s'est écroulée et a enseveli sous ses débris un nombre considérable de personnes, dont une a été tuée, seize ont été grièvement blessées et beaucoup d'autres contusionnées. »

« On lit dans le *Kioulansine* de Russie :

« Un horrible crime vient de jeter la consternation à Kamenets-Podolsk. Une des dames les plus considérables de la ville, Mme la générale Lachman, née comtesse Potocki, a été trouvée assassinée chez elle le 17 mars. Cette dame, âgée de 70 ans, habitait depuis longtemps Kamenets-Podolsk, où elle menait une vie fort retirée, et occupait, rue Petropavlovskaja, un petit appartement de deux ou trois pièces. Le 17 mars, après la messe, Mme Lachman permit aux quatre domestiques qui la servaient d'aller à l'église, et resta seule chez elle; c'est pendant que ceux-ci étaient dehors, qu'un malfaiteur s'est introduit dans la maison. Un peu après une heure de l'après-midi, on a trouvé Mme Lachman gisant à terre, baignant dans son sang. Tout était en désordre dans l'appartement; les meubles avaient été fouillés, et à l'exception d'un billet de trois roubles, laissé sur une table, l'argent qu'ils contenaient avait disparu. Le gouverneur et les employés de la police se sont immédiatement transportés sur les lieux, et une enquête a été commencée. Les indices révélateurs manquent jusqu'à ce moment. Mme la générale Lachman était la belle-mère de M. le duc de Noailles. »

« La 20^e série des *Merveilles de la science*, ou *Description populaire illustrée des inventions modernes*, par M. Louis FRAUEN, contenant la *Photographie*, et accompagnée de 70 belles gravures d'appareils et de vues photographiques, vient de paraître à la librairie FURNE et JOUVEY et chez tous les libraires. Prix de la Série : 1 fr. »

« La 24^e série et les suivantes contiennent : *Les poudres de guerre*, *L'artillerie ancienne et moderne*, et *Les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot)*. »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »

« Les poudres de guerre, l'artillerie ancienne et moderne, et les nouvelles armes à feu portatives (Fusils à aiguille et Chassepot). »